



La Lettre du Maire

Les Adrets de l'Estérel, Octobre 2017

Madame, Monsieur,

La saison estivale est terminée. Elle a été extrêmement sèche et chaude sur la France et sur notre département en particulier. Les jours de risque incendie rouges (risque très sévère) et même noirs (risque exceptionnel) ont été nombreux, alors qu'ils étaient rares les années précédentes. Il est impossible de prévoir si cet état de fait deviendra la norme avec le réchauffement climatique, mais il faut l'anticiper.

Les patrouilles de l'Etat, de l'Office National des Forêts et des Comités Communaux Feux de Forêt que je remercie pour leur engagement, sont assurées en juillet et en août. Ce qui limite les risques de départ de feu à l'intérieur du massif, d'autant que celui-ci est fermé les jours rouges et noirs. Un grand feu sur notre village partirait donc très probablement des accès routiers : la DN7, les départementales et surtout l'autoroute par mistral.

La politique des services de secours en cas d'incendie de forêt est d'attaquer en priorité les feux naissants avec les moyens aériens dont l'intervention est souvent décisive. Si le feu se développe, les moyens terrestres peuvent se positionner sur les zones d'interface forêt/habitat pour le combattre et protéger les personnes et les biens.

En ce qui concerne les habitants, l'arme la plus efficace est le **débroussaillage** qui est obligatoire aux Adrets et qui doit respecter les normes de l'arrêté préfectoral en vigueur. La commune ayant un Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt, **l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)** autour des bâtiments a été portée de 50 à 100 mètres. Sachez que si vous ne réalisez pas correctement votre débroussaillage, vous prenez un risque pour vous et votre famille ainsi que pour votre maison et vous en faites subir un à vos voisins. De plus, votre assurance ne remboursera pas vos dommages éventuels.

Un contrôle de l'OLD est actuellement en cours sur l'ensemble du village. Il est indispensable que chacun se mobilise en assumant ses responsabilités car il est plus que probable que le feu repasse un jour aux Adrets.

Nello BROGLIO

Maire des Adrets de l'Estérel

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse

Si vous souhaitez déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols, vous êtes invités à transmettre vos demandes en Mairie, par courrier circonstancié. Adressé à l'attention de Monsieur le Responsable de l'Urbanisme, ce dossier sera constitué d'une lettre adressée à Monsieur le Maire indiquant de façon précise les troubles et dégâts apparents relevés dans votre maison et éventuellement autour (terrasses et autres annexes), si possible donnez la date approximative à laquelle vous avez fait vos constatations, y joindre un dossier photos (les regrouper et imprimer sur page A4 afin qu'on lui puisse les numériser).

Date limite de dépôt de vos dossiers : Vendredi 13 octobre 2017

Modification des conditions de transports collectifs

Suite au renouvellement de la Délégation de Service Public Transports de la CAVEM au 1^{er} janvier 2017, une restructuration du réseau a été effectuée, afin de prendre en compte les nouvelles exigences de la mobilité sur le territoire de la CAVEM.

Un diagnostic général sur cette restructuration a été réalisé et un nouveau réseau globalement repensé et plus attractif est mis en place depuis le 4 septembre dernier.

L'objectif est de proposer une alternative au déplacement de ceux qui sont déjà véhiculés en les incitant à utiliser les transports collectifs. Cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la cohésion sociale.

Pour notre village, il a fallu repenser les liaisons vers les centres villes de la Communauté d'Agglomération et essayer d'intégrer le mieux possible le transport scolaire aux lignes régulières.

Mais dès la rentrée scolaire, des difficultés concernant la desserte du lycée Saint-Exupéry et de l'établissement Stanislas sont apparues, avec des horaires et des véhicules inadaptés. La municipalité s'est fortement impliquée pour y remédier le plus rapidement possible et continue à travailler avec les représentants des parents d'élèves et la CAVEM pour satisfaire au mieux les besoins des jeunes Adréchois.

Rappelons aussi que seule la commune des Adrets a choisi de prendre à sa charge, depuis de nombreuses années, la plus grande partie du coût des transports scolaires : par convention des Adrets avec la CAVEM, les familles des collégiens et des lycéens paient 25 euros par an (+ 2 euros cette année pour la carte Agglobus « à vie »), alors que la commune reverse 45 euros par enfant à la régie des transports.

Par ailleurs, il ressort des premiers résultats que le **transport à la demande** est bien utilisé. Ce nouveau dispositif remplace les bus réguliers qui faisaient souvent les trajets à vide ; il fonctionne 7 jours sur 7 et permet désormais de prendre en charge les usagers à partir du pont de l'Argentière jusqu'au rond-point du Violon pour desservir les autres villes de la CAVEM.

Collecte des ordures ménagères et des encombrants

On ne compte plus les campagnes de communication réalisées pour améliorer le tri et faire baisser les apports de déchets non valorisables.

Or, les agents chargés de la collecte constatent que de nombreux bacs jaunes (de tri) ne sont pas conformes car ils contiennent des déchets verts, des ordures ménagères ou d'autres matériaux qui doivent être traités en **déchèterie**.

A compter de ce mois-ci, les bacs jaunes qui ne peuvent être collectés dans le tri seront fermés par un ruban adhésif rouge sur lequel est noté « **refus de collecte** ». Les propriétaires de ces bacs seront contactés par le SMIDDEV qui, par la voix des ambassadeurs de tri, rappellera les règles. Des procès-verbaux pourront être dressés en cas d'abus.

En ce qui concerne les bacs de ramassage collectifs, la commune et la CAVEM réalisent conjointement des abris bacs depuis maintenant trois ans. Chaque année, de nouveaux sites sont aménagés afin de rendre le parc uniforme. Il est demandé aux Adréchois de respecter ces sites et de ne mettre dans les containers que les ordures ménagères et le tri.

Pour mémoire, le cycle de ramassage est le suivant :

Lundi	Collecte Bac Rouge - Déchets ménagers
Mardi	Collecte Bac Jaune - Tri
Mercredi	Collecte Bac Rouge - Déchets ménagers
Jeudi	Collecte Bac Jaune - Tri
Vendredi	Collecte Bac Rouge - Déchets ménagers

Depuis maintenant plus de 2 ans, la déchèterie est ouverte du lundi au samedi. Elle est fermée les lundi et jeudi matins ainsi que le dimanche.

La commune des Adrets est la plus mal notée de la CAVEM en ce qui concerne le tri et cela a une incidence directe sur notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Trier permet la revalorisation des déchets et fait baisser l'impôt.